

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

**Hector A. Proulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

Prospectus de l'Exposition Provinciale de Québec.

*Causerie Agricole* : L'élevage des porcs (Suite).—Caractères que doivent avoir les reproducteurs.—Sevrage des gorettes.—Manière d'empêcher les porcs de fouiller.—Castration des porcs.—Nourriture et engraissement des porcs.

*Sujets divers* : Troisième concours annuel de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec, ouvert aux vaches canadiennes; conditions du concours.—Choix des vaches canadiennes; caractères généraux des bonnes laitières de toutes les races.

*Choses et autres* : Avantages spéciaux offerts aux membres de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec.—Fromageries à la Baie St-Paul.

*Bibliographie* : Débats du Conseil Législatif de la Province de Québec, publiés par M. C. E. Rouleau, l'un des rédacteurs du *Canadien*.

*Recettes* : Guérison de la diphtérie par l'emploi de la poudre de soufre.—Nettoyage des peintures non vernies.

Vu l'importance des documents que l'on nous prie de publier dans le présent numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous omettons pour aujourd'hui la *Revue de la Semaine* et les articles qui devaient être publiés aujourd'hui.

L'Exposition Provinciale de Québec, le concours de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec, de même que les nombreux avantages offerts par cette société, commandent tout particulièrement l'attention des cultivateurs, puisque les premiers ils devront en profiter d'une manière particulière, pour peu qu'ils y prennent une part active. Tout le monde désire le progrès agricole, mais pour atteindre ce but, il faut que tous poussent à la roue, par tous les moyens dont ils peuvent disposer. En avant donc, et de l'action!

## L'exposition Provinciale de Québec.

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le Prospectus de l'Exposition Provinciale, que l'on a bien voulu nous communiquer avec prière de le publier dans la *Gazette des Campagnes*.

La lecture de ce prospectus devra nécessairement engager les cultivateurs à mettre tout en œuvre pour seconder les efforts de MM. les membres du Comité qui prennent les moyens de rendre cette exposition non-seulement attrayante, mais utile et instructive à la fois à tous les points de vue, à la classe agricole. Soit en exposant leurs produits, soit seulement en visitant les différents départements agricole, horticole et industriel de cette Exposition, les cultivateurs auront tout à y gagner. Ce qui devra surtout attirer leur attention, c'est l'expérience pratique que l'on doit faire de l'ensilage des fourrages verts, sur le terrain même de l'Exposition. Les cultivateurs doivent sûrement se renseigner quant à cette innovation appelée à opérer de grandes économies dans l'alimentation du bétail pendant nos longs hivers, et certes ils ne doivent pas manquer de se rendre en masse à cette Exposition, car ils peuvent être certains que tous les renseignements possibles leur seront donnés afin d'être en état de pratiquer eux-mêmes l'ensilage des fourrages verts.

## PROSPECTUS

DE

## L'Exposition Provinciale

DE QUÉBEC

1887.

Si ceux qui suivent de près nos Expositions Provinciales veulent comparer la Liste des Prix de l'Exposition du 5 septembre prochain avec les listes précédentes, ils y découvriront plusieurs innovations qui demandent à être justifiées. Ils verront que, tout

en respectant les opinions de leurs prédécesseurs, et en encourageant avec la même libéralité qu'eux, l'importation des races de chevaux et de bétail les plus renommées et la propagation de ces races au Canada, les Membres du Comité de l'Exposition se sont efforcés d'attirer l'attention publique sur la valeur et le mérite de races que l'on peut presque considérer comme indigènes, puisqu'elles ont été introduites dans le pays par les premiers colons Français.

Sans vouloir mettre aucunement en doute l'importance des services rendus à l'agriculture, par les importations, comparativement récentes, de chevaux et de bétail des races améliorées de l'Europe, le Comité a voulu seconder le mouvement intelligent qui se fait pour reconstituer la race presque éteinte du cheval canadien et définir et consolider celle de la vache canadienne.

L'étalon canadien, ce modèle de courage et de force, si bien adapté aux nécessités de notre climat, a presque entièrement disparu. La vache canadienne, si peu exigeante pour sa nourriture et si généreuse de son lait, est devenue rare; il faut la rechercher dans les parties reculées du pays, loin des grandes voies de communications.

Des agronomes intelligents et instruits, à même de faire une comparaison sérieuse des avantages des différentes races, se sont mis à l'œuvre pour reconstituer ce que l'on peut appeler la race des chevaux canadiens et celles du bétail canadien; c'est une œuvre difficile, qui demande du temps et des sacrifices et qui mérite un encouragement libéral que le Comité de l'Exposition n'a pas hésité à accorder.

Afin de procéder en toute sûreté dans cette entreprise, le gouvernement a déjà ouvert un livre de généalogie où sont inscrits gratuitement les animaux de la race bovine qui après examen par le vétérinaire officiel seront reconnus comme possédant les qualités distinctives de la race canadienne.

La même pensée, celle de développer les ressources propres à notre pays, a engagé le Comité à étudier avec soin la question de la culture du tabac. Elle peut devenir une source de richesse pour nos cultivateurs; notre climat lui est très favorable, mais il nous faut le soin et le persévérance; le Comité a préparé la liste de prix avec l'espoir d'encourager ceux qui cherchent à améliorer cette industrie.

Afin de rencontrer les vues de la société d'Horticulture de Québec qui a consenti à unir son exposition à la nôtre et aussi pour tâcher, autant que possible de profiter des derniers beaux jours de la saison sur lesquels l'on peut encore compter avec un certain degré d'assurance, le Comité a choisi la semaine du 5 au 10 septembre. C'est un peu trop tôt pour les produits agricoles, les grains et le tabac, mais l'on verra dans la liste des prix que, dans ces classes, l'on pourra exposer les produits de la récolte de 1886 et de plus qu'il est offert des récompenses libérales pour le grain en gerbes.

Le comité de l'Exposition avec le concours de l'association laitière de la Province, s'efforcera de donner une tournure pratique à l'exposition des produits de la laiterie, et des expériences intéressantes dans cette branche d'industrie auront lieu sur le terrain même de l'Exposition.

Le nouveau système de conservation du fourrage à l'état vert, connu sous le nom d'*ensilage* est trop important pour que le Comité n'essaie pas d'en faire apprécier les avantages au public. En conséquence, le Comité se propose de faire construire sans délai sur le terrain un *silo* rempli de divers fourrages verts de la présente récolte; ce *silo* sera ouvert en présence des visiteurs et son contenu servira à l'alimentation du bétail exposé.

Quant à l'industrie proprement dite, l'on verra que le Comité a recherché avec soin tout ce qui méritait d'être récompensé et il a particulièrement pris plaisir à tendre la main aux industries naissantes et à les faire connaître et apprécier.

Parmi les industries qui méritent surtout d'attirer l'attention, il en est une qui, jusqu'ici a été bien négligée, c'est celle de la grande pêche du golfe. Des milliers de vaisseaux traversent toutes les années l'Atlantique pour venir récolter dans le golfe Saint-Laurent, une moisson abondante qui ne demande pas d'autres travaux que ceux de la récolte. Combien de vaisseaux les grands ports de mer de la province envoient ils faire la pêche dans le golfe Saint Laurent, à notre porte? Le Comité a cru devoir faire un effort pour donner de l'essor à cette grande industrie.

Le Comité fait appel à la bonne volonté des cultivateurs et des industriels de la Province; que tous ceux qui ont soit du bétail soit des objets dignes d'être exposés répondent généreusement à son appel; ils peuvent compter sur la plus cordiale réception.

Les entrées pour le bétail doivent être faites le ou avant Lundi, le 29 Août, et, dans toutes les autres classes, le ou avant Samedi, le 3 Septembre.

En terminant, le Comité réfère le public à la liste des prix et aux règlements. L'on y verra aussi que le Comité s'est occupé du confort des visiteurs, et qu'avec l'aide du Comité des citoyens de Québec, dont l'hospitalité est bien connue, des arrangements avantageux seront faits, non-seulement pour le transport, par chemins de fer et bateaux à vapeur, et pour le logement des visiteurs, mais aussi pour leur amusement, pendant le temps qu'ils honoreront la ville de Québec de leur présence.

Québec, 9 Juillet 1887.

H. G. JOLY,  
Président du Comité.

GEORGE LECLERE,  
Secrétaire.

P. S. Toute personne désirant de plus amples informations voudra bien s'adresser à Georges Leclere, Ecr., Secrétaire de l'Exposition, à Québec.

## CAUSERIE AGRICOLE

### L'ÉLEVAGE DES PORCS.

Caractères que doivent avoir les reproducteurs.—Un bon reproducteur doit posséder les caractères suivants: Tête relativement courte, groin mince, les joues charnues, le front sorti, les oreilles petites, le cou épais et court, le garrot large, la poitrine ronde, le dos large et droit, la croupe élevée; le corps long, large et arrondi; les jambes plutôt courtes que longues. Tous ces caractères indiquent beaucoup de facilité à l'engraissement. La fécondité, la précocité

et la douceur sont encore des qualités que l'on doit rechercher dans les reproducteurs. Le mâle surtout doit posséder ces caractères et ces qualités au plus haut degré, et pour qu'il les transmette à ses descendants il doit appartenir à une race fixe, constante et ancienne. Après l'âge de quatre ans, un mâle ne doit plus servir à la reproduction.

La truie devra également sortir d'une famille très féconde dont les truies auront donné au moins neuf à dix petits par chaque portée. On la choisira, pour la reproduction, dans une portée du printemps parmi les jeunes porcs qui se sont les mieux développés; elle devra avoir le cou assez long, l'abdomène allongé, le bassin large, les mamelles bien conformées et au nombre de douze au moins. Les truies qui engraisent trop facilement seront rejetées, parce que le plus souvent elles sont stériles; on ne les emploie pas à la reproduction après l'âge de quatre ans.

Quant aux soins à donner aux truies pendant et après la gestation, ils sont assez connus pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire mention ici.

*Sevrage des goretts.*—D'ordinaire l'allaitement des goretts ou jeunes porcs ne dure pas plus de quatre semaines. Cependant le sevrage ne doit pas être trop brusque, et on doit habituer les goretts à un changement de nourriture dans une loge séparée, longtemps à l'avance. Cette nourriture doit être formée de lait de vache, de grain moulu, de son, de racines cuites, etc. Par ce moyen, les jeunes porcs se détacheront peu à peu de leur mère et le sevrage se fera sans accidents.

Le rut des truies qui se manifeste ordinairement six semaines après la mise bas, influe souvent d'une manière pernicieuse sur la sécrétion du lait et conséquemment sur la santé des porcelets. C'est pourquoi il faut tâcher de sevrer les jeunes porcs avant cette époque.

Lorsque le lait ne tarit pas dans le pis de la truie à l'époque du sevrage, on le lui lave avec une décoction d'écorce de chêne, et on lui fait prendre un purgatif. Lorsqu'un certain nombre de goretts sont plus faibles que les autres, on les laisse un peu plus longtemps après la truie afin qu'ils puissent prendre plus de force.

Dans les premiers jours qui suivent le sevrage, on donne à manger quatre fois par jour aux jeunes porcs. Si l'on est en été, on ajoutera aux aliments déjà mentionnés, des plantes vertes, telles que feuilles de choux, salades, etc. Cependant ce supplément de nourriture ne contient pas assez de matières nutritives pour diminuer notablement la quantité des autres aliments.

C'est principalement après le sevrage que les soins qu'on donne aux porcs sont, en général, trop parcimonieux. Les jeunes porcs qu'on ne destine pas à la reproduction doivent être soumis à la castration, ce qui peut être pratiqué pendant l'époque de l'allaitement.

Si l'on tient à élever d'une portée un verrat ou une truie pour la reproduction, on fait bien de laisser au moins les deux plus beaux sujets sans les châtrer, et, après quelques mois, on vend ou on châtre celui qui s'est le moins développé. C'est là un procédé très peu dispendieux pour se procurer de bons reproducteurs avec beaucoup de certitude. Ce sont principalement

ceux qu'on conserve pour la reproduction qui doivent être nourris avec soin pendant la première année.

Quand, après le sevrage, on nourrit convenablement les jeunes porcs, ils se développent d'autant mieux et d'autant plus vite. Si dans la même loge il y en a plusieurs, il faut veiller à ce que les plus faibles ne soient pas repoussés de la mangeoire par les plus forts, qui sont en même temps les plus voraces; dans ce cas, il est avantageux, sinon indispensable, d'éloigner les porcs chétifs et de les nourrir à part.

Si l'on nourrit à la porcherie, on donne ordinairement trois repas par jour aux jeunes porcs. Il faut avoir soin de les laisser sortir tous les jours dans la cour, si l'on vise à un développement corporel convenable. Pour cela, on doit éviter les heures où la chaleur est trop forte. On procure dans la cour de la porcherie ou dans l'enclos une occupation agréable aux jeunes porcs, en leur y donnant des résidus alimentaires, ainsi que des racines, feuilles, débris de jardinage, fourrages verts tels que trèfle, vesces, etc., pourvu qu'ils soient tendres, frais et succulents.

Plus les aliments que reçoivent les porcs sont riches, mieux ils profitent de cette nourriture. Ainsi un mélange de racines cuites et de grains moulus, conviendra parfaitement. Mais si à ce mélange on ajoute les résidus de la laiterie, des pois ou des lentilles moulus, du pain de lin, la taille de ces animaux se développera avec une rapidité étonnante.

Comme les porcs digèrent très vite, pour que les aliments ne passent dans leurs estomacs sans être macérés, il est important de les leur distribuer sous forme de boulette. Il est aussi recommandable de faire subir une légère fermentation à ces aliments. Les aliments durs, coriaces, sont mal digérés: on les donne plus profitablement aux bêtes à cornes qu'aux porcs.

La cuisson augmente notablement la valeur nutritive des racines, mais la fermentation agit encore plus favorablement, tout en exigeant moins de dépenses.

Pour préparer la nourriture des porcs par la fermentation, on peut opérer de la manière suivante: On mélange ensemble, en proportion convenable, les aliments destinés aux porcs; on y ajoute une quantité d'eau: la meilleure est celle provenant des lavures de vaisselle. On laisse fermenter pendant vingt-quatre à trente-six heures, suivant la température, dans des tonneaux ou des réservoirs destinés à cet objet. Si l'on ajoute un peu de levain à ce mélange, la fermentation sera plus rapide et plus régulière. Dans tous les cas, on ne doit pas dépasser la fermentation alcoolique, c'est-à-dire que les aliments ne doivent pas devenir sûrs, parce qu'alors ils exerceraient une influence nuisible sur l'estomac des porcs.

Il est parfaitement établi que les porcs mangent avec avidité les aliments ainsi préparés et qu'ils en profitent bien. Seulement il ne faut pas en donner aux très jeunes porcs, ni aux truies pendant l'allaitement.

Les animaux de race améliorée surtout profitent beaucoup de cette dernière nourriture. Quant à ceux de race commune, les aliments fermentés sont d'une digestion trop facile pour leur estomac, et ils en profitent moins.

Lorsque les porcs ont dépassé leur premier âge, ils peuvent se contenter de trois repas par jour, et ils doivent en même temps avoir à leur disposition une cour dans laquelle ils puissent prendre un exercice nécessaire à leur santé. Comme nous l'avons déjà dit, c'est pendant qu'ils sont dans cette cour qu'on doit leur distribuer la nourriture verte, s'ils ne peuvent avoir dans le voisinage de la ferme un pâturage à leur disposition.

*Manière d'empêcher les porcs de fouiller.*—Quand on met les porcs dans la cour ou au pâturage, ils cherchent par instinct les larves d'insectes et les racines dans le sol, en fouillant au moyen du groin. De cette manière, ils détruisent le gazon et font des trous et des inégalités nuisibles à la culture quand ils sont dans un pâturage. On obvie à cet inconvénient au moyen du *bouclément*, qui consiste à passer à travers l'extrémité inférieure du boutoir, entre les deux narines, une cheville mince en fer, un morceau de fil d'archal, ou un long clou à ferrer bien effilé. On fait à chacun des bouts une anse pour maintenir cette espèce de ferrure en place, et on la maintient mieux encore on réunissant les deux anses pour former ainsi une espèce d'anneau avec le morceau de fer. La présence de cet appareil occasionne de la douleur à l'animal toutes les fois qu'il veut fouiller la terre, et l'empêcher par là, plus ou moins, de se livrer à cet acte.

Les races communes sont plus portées à fouiller que les porcs de races améliorées; certaines même de ces dernières ne fouillent même jamais, tel est le *White Choster*.

*Castration des porcs.*—La castration des porcs se fait quelquefois pendant l'allaitement. Dans ce cas l'opération ne présente aucun danger, mais on remarque dans la jeune âge qu'ils ne viennent pas aussi grands, et pour cette raison on préfère ne les châtrer qu'à l'âge de quatre à cinq mois. Cette opération est généralement exécutée par des hommes spéciaux qui ne manquent pas dans les campagnes. Si l'éleveur ne possède pas lui-même l'habileté convenable, il doit faire châtrer ses porcs par un de ces hommes habiles; dans ce dernier cas, la castration est ordinairement sans danger.

*Nourriture et engraissement des porcs.*—En été, les porcs peuvent être nourris au pâturage, mais les seuls pâturages qu'on puisse mettre à leur disposition sont les pâturages humides qu'il n'est pas possible d'éviter convenablement. On ne pourrait sans danger les mettre dans des pâturages soumis à une culture régulière dans nos bonnes cultures, car les porcs bouleversent le sol par les affouillements, et les travaux de culture ne se font ensuite qu'avec difficulté et d'une manière imparfaite. On fait encore pâturer les porcs sur des terrains qui ont été semés en pommes de terre, après la récolte de ces tubercules. Les porcs fouillent le sol et détèrent les pommes de terre qui auraient pu échapper à l'arrachage; mais la nourriture ainsi obtenue demande tant de travail au porc, la fatigue tellement, qu'elle lui profite peu. De fait, il n'y a que les races communes robustes qui peuvent se contenter de cette nourriture, tandis que les races améliorées dépérissent.

En général, les races perfectionnées ne vont jamais au pâturage en été; elles sont gardées dans la por-

cherie à laquelle est annexée une cour d'une grandeur suffisante pour que les porcs prennent l'exercice qui leur est nécessaire. Comme il est bon de leur donner une nourriture verte, on fauche les trèfles qu'on leur distribue en ration régulière. En été, cette nourriture verte avec les résidus de la laiterie et un peu de grains, non-seulement entretient les porcs en bon état, mais même les engraisse rapidement.

On remarque que les porcs qui reçoivent une nourriture végétale, plantes vertes en été et racines en hiver, sont à l'abri de plusieurs maladies inflammatoires très communes chez les porcs nourris avec des matières animales.

Les fourrages verts les plus employés dans l'alimentation des porcs, sont le trèfle, les vesces, les lentilles, la fèverolle, les pois et plusieurs autres plantes de la même famille, coupées jeunes. Les porcs les mangent avec avidité, pourvu qu'ils soient tendres et frais; dès qu'ils sont fanés, ils les estiment moins. Les porcs mangent aussi beaucoup d'autres plantes vertes, par exemple les feuilles de choux et les feuilles de betteraves qui sont une excellente ressource pour l'automne.—(A suivre.)

## La Société d'Industrie Laitière

DE LA

### PROVINCE DE QUEBEC

## Troisième Concours Annuel

La Société d'Industrie Laitière ouvre le concours suivant pour la saison 1887.

### AUX VACHES CANADIENNES.

UNE PRIME DE QUARANTE PIASTRES (\$40) sera accordée à la vache canadienne qui en une semaine de temps (sept jours consécutifs), aura donné la plus grande quantité de beurre au-dessus de (10) livres.

La Société d'Industrie Laitière offre les prix additionnels suivants pour le même concours :

Un second prix de trente piastres (\$30).

Un troisième prix de vingt piastres (\$20).

Un quatrième prix de dix piastres (\$10).

Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> prix seront accordés quand même la quantité de beurre donnée n'atteindrait pas le minimum fixé plus haut pour le premier prix seulement.

DEFINITION.—Seront admises comme vaches canadiennes celles (a) qui sont généralement considérées comme étant de *Race Canadienne* et (b) qui ne portent aucune marque distinctive de sang étranger. Ces deux conditions doivent être réunies.

Les caractères de la *Race Bovine Canadienne* sont déterminés dans une circulaire qui sera fournie sur demande. (Cette circulaire, sous la signature de M. Couture, fait suite à la présente circulaire de M. Taché.)

### CONDITIONS DU CONCOURS.

1. Il faut être membre de Société d'Industrie Laitière pour avoir droit d'entrer des vaches dans ces

concours; si l'on n'est pas déjà membre, on peut le devenir en payant la souscription annuelle (\$1.00) au secrétaire de la Société.

2. Les entrées seront reçues entre le 20 de mai courant et le 15 octobre prochain.

3. L'entrée devra se faire par le propriétaire de l'animal concourant, au moins 10 jours avant la date où sera commencée l'épreuve publique.

4. Cette entrée qui sera adressée au secrétaire de la Société d'Industrie Laitière, par lettre enregistrée, contiendra les détails qui suivent :

a Nom et adresse du propriétaire.

b Date où l'on commencera l'épreuve; cette date peut être fixée à l'époque que choisira le concurrent, dans tout le temps compris entre le 1er juin et le 15 novembre 1887.

c Age de la vache, — sa couleur, — son poids vivant approximatif, — date du dernier vêlage.

d Lieu de naissance de la vache; nom et adresse de celui qui l'a élevée.

e Preuve que la vache est " Canadienne " suivant la définition donnée plus haut.

f Nom de deux témoins qui s'engagent à suivre l'épreuve entière dans tous ses détails, de manière à pouvoir attester légalement le rapport plus bas exigé.

Cette entrée sera faite, en duplicata, sur des formules qui seront obtenues du secrétaire de la Société sur demande.

5. La première traite à compter dans l'épreuve sera faite douze heures après la traite immédiatement précédente, si la vache doit être traitée deux fois par jour; elle sera faite huit heures après cette traite précédente, si la vache doit être traitée trois fois par jour. Cette condition sera observée et certifiée par les témoins.

6. Les concurrents seront tenus d'adresser au secrétaire de la Société aussitôt l'épreuve terminée, un rapport en duplicata contenant les détails suivants :

a Poids du lait de chaque traite :

b Quantité de crème à chaque battage.

c Quantité de beurre obtenu à chaque battage, pesé quand il est parfaitement fini, la quantité de sel employé ne devant pas dépasser 1 once par livre de beurre.

d Qualité, espèce et quantité de nourriture donnée chaque jour à l'animal, outre le pâturage.

e Désignation de l'endroit où le lait a été mis à crémier et des vaisseaux employés; cet endroit devra être fermé à clef; si le lait est placé dans un puits, le vaisseau qui le contient devra être fermé à clef et, dans les deux cas, la clef sera remise aux témoins.

f Attestation légale de tous ces faits par les témoins.

7. Les entrées de ce rapport seront faites jour par jour, régulièrement, en duplicata, et devront être ouvertes à l'inspection des représentants de la Société; des formules spéciales seront fournies aux concurrents.

8. Le beurre fabriqué devra être de première qualité.

9. La Société pourra, à discrétion, faire visiter l'animal concourant, et faire vérifier tous les autres détails de l'épreuve, par ses représentants.

Le résultat du concours et les prix seront donnés publiquement à la prochaine réunion annuelle de la Société d'Industrie laitière, en janvier 1888.

Le propriétaire d'une vache Canadienne ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans un LIVRE DE GENEALOGIE DE LA RACE CANADIENNE; et dans le LIVRE D'OR si la quantité de beurre donnée dépasse dix livres en sept jours; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

Saint-Hyacinthe, mai 1887.

J. DE L. TACHÉ.

Secrétaire-Trésorier de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

## Choix des vaches canadiennes.

### NOTE

Comme dans les concours, la Société s'est vue dans la nécessité de refuser des primes à des vaches, entrées de bonne foi par leur propriétaire comme canadiennes, mais qui ne l'étaient certainement pas, nous ajoutons ici, à titre de renseignements des notes tirées des lettres du Dr Couture. Ces notes aideront le public dans la détermination de l'origine exacte des animaux de pur sang canadien. Voir aussi dans le *Journal d'Agriculture* des articles et correspondances écrites au même sujet en 1885 et 1886.

Ces notes contiennent non seulement les caractéristiques de la race, mais aussi les marques qui dénotent les bonnes laitières, et font de l'animal un sujet remarquable.

1. TÊTE courte, front large, les cornes courtes et tournées en dedans ou longues et effilées, tournées en avant et légèrement en arrière. Muffles entourés d'un cercle grisâtre ou jaunâtre. Les oreilles ni trop petites ni trop longues, jaunes à l'intérieur et garnies de poils fins et aussi rares que possible.

2. Cou fin mais proportionné au volume de la tête et du thorax, net et exempt de tissu adipeux (couche de graisse).

3. Dos droit autant que possible depuis le garrot jusqu'à la racine de la queue.

4. POITRINE profonde; les côtes bien arrondies. Absence de toute dépression du thorax en arrière des épaules.

5. VENTRE pas trop volumineux et formant une ligne ininterrompue avec les hanches et les côtes.

6. Les LOMBES et la CROUPE aussi larges que possible. La dimension de ces parties se mesure en tirant une ligne entre la pointe de la hanche d'un côté à la pointe de la hanche de l'autre côté et une autre ligne depuis le milieu de la croupe à la base de la queue et une troisième entre les deux ischiennes (pointe des fesses).

7. La QUEUE fine et formant à sa base une ligne ininterrompue avec la croupe. Doit descendre aussi bas que possible.

8. JAMBES courtes, fines, sèches.

9. VEINES et fontaine de lait aussi développées que possible.

10. PIS gros, très mou quand il est vide, net, recouvert d'une peau très fine et dénuée de grands poils. Il doit projeter autant que possible en arrière entre les jambes et en avant dans la direction de l'abdomen.

11. ECUSSON de premier ordre de n'importe quelle classe.

12. Couleur de la ROBE, noire, noire et rouge (barrée), jaune; on peut admettre d'autres couleurs telles que gris, jaune et blanc, cendrée, pourvu que les caractéristiques soient parfaitement claires, nettes et à l'abri de toute discussion.

13. PHYSIONOMIE, ne peut pas se décrire.

#### CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES BONNES LAITIÈRES DE TOUTES LES RACES.

1. Délicatesse de la taille, des membres et de la queue.

2. Cou effilé.

3. Côtes bien rondes et poitrine très profonde.

4. Lombes larges, croupe large et cuisse longue.

5. Pis volumineux, trayons assez longs, assez gros et divergents.

6. Veines mammaires le plus développées possible.

7. Pis net, recouvert d'une peau très fine.

8. Jambes courtes et corps gros.

Toutes les belles vaches, bonnes laitières doivent avoir ces qualités extérieures, et l'on peut prendre comme type celles qui :

1. Ont le train postérieur le plus large et le plus profond; 2. qui ont l'air le plus efféminé; 3. dont la mamelle est plus volumineuse sans être charnue.

#### MANIÈRE DE PRÉPARER LES VACHES POUR L'ÉPREUVE.

Le temps le plus favorable est durant les 3 mois qui suivent le vêlage. Car généralement aussitôt que la vache a été saillie la quantité de lait diminue.

L'épreuve devrait être faite avant le temps de la sécheresse. Car alors les pâturages sont moins bons, les animaux souffrent beaucoup de la chaleur et les vaches donnent moins de lait.

#### NOURRITURE.

Il faut pour faire donner aux vaches la plus grande quantité possible de lait, leur faire manger la plus grande quantité possible de nourriture.

Il faut aussi éviter qu'elles ne soient indisposées par une nourriture trop abondante et trop sèche.

Les vaches qui doivent concourir devront donc être préparées 2 ou 3 semaines d'avance, en commençant à leur donner un peu de nourriture supplémentaire. La quantité sera augmentée graduellement jusqu'au maximum. Ce sera alors le temps de commencer l'épreuve, durant laquelle la vache recevra toujours ce maximum de nourriture.

Ainsi traitée il n'y aura aucun danger de lui causer d'indigestion durant le temps du concours et on aura aidé, autant qu'il est possible de le faire par la nourriture, à la sécrétion du lait.

#### QUALITÉ DE LA NOURRITURE.

Tous les aliments ne sont pas également propres à favoriser la production du lait. De même que tel aliment préparé de telle manière conviendra plutôt à la production de la graisse, préparé de telle autre manière il conviendra mieux à la production du lait.

Ce sont les aliments liquides ou ceux contenant beaucoup d'eau qui favorisent surtout la sécrétion du lait.

Ainsi les bons pâturages sont des plus avantageux.

Si les pâturages ne sont pas suffisamment bons, on pourra les remplacer par du foin haché et bouilli ou soumis quelque temps à la vapeur.

En outre il faudra donner du grain. Mais qu'il ne soit jamais donné entier et sec.

La cuisson, la macération, la division rendent ces aliments beaucoup plus alibiles et plus digestibles en les ramollissant, en faisant éclater les enveloppes et en mettant les matières assimilables directement en rapport avec les dissolvants digestifs.

De plus, je l'ai déjà dit, les aliments doivent, dans ces circonstances, contenir beaucoup d'eau.

Quelque soient les graines que l'on donnera, elles devront être moulues ou au moins concassées et ramollies par la cuisson ou l'ébullition. On les donnera sous la forme de ce que nous appelons *bouettes*.

Mais rappelons-nous que ce n'est pas rien que du lait que nous cherchons à obtenir dans les concours. C'est surtout de la crème, c'est-à-dire du lait aussi gras que possible.

Les graines favorisent jusqu'à un certain point la formation du gras, mais il y a un aliment qui développera surtout la partie grasse du lait: c'est la graine de lin, soit entière, soit donnée sous forme de pain de lin, de tourteaux ou de farine.

Je conseille donc à ceux qui veulent faire concourir leurs vaches de les accoutumer à cette nourriture en suivant les précautions que j'ai mentionnées plus haut.

La farine de lin ou les tourteaux devront être mélangés aux grains ou au son et entrer dans la composition des bouettes qui ne devront jamais être froides.

Si ces conseils étaient suivis par tous ceux qui prennent part au concours, ils verraient une énorme différence dans le rendement de leurs vaches, et sous le rapport du lait et sous celui du beurre.

J. A. COUTURE,

M. V.

#### Choses et autres.

*Beurre et fromage.*— La Société d'industrie laitière de la Province de Québec vient de nous adresser des circulaires concernant cette industrie et le concours pour les meilleures vaches laitières de race canadienne.

Voici entr'autres renseignements que nous y trouvons, les avantages qu'offre cette société à ceux de ses membres :

1o. Droit à une visite d'une journée entière de la part d'un de nos inspecteurs, sans aucune charge autre que la pension, pendant que l'inspecteur sera chez vous; et droit de garder cet inspecteur une autre journée en payant \$2 comme indemnité.

2o. Droit à une copie de notre rapport de cette année qui aura au moins 200 pages et qui sera prêt dans le courant de juillet prochain.

3o. Droit à une copie d'un tableau résumant d'une manière claire et précise tous les détails de la fabrication du beurre et du fromage.

4o. Droit, pour chacun des patrons de votre fabrique, à une copie d'instructions sur la manière de tenir le lait pour la fabrique.

5o. Droit à des leçons gratuites de la fabrication à la Fabrique-Ecole de la Société, à Notre-Dame de Saint Hyacinthe, chez M. J. M. Archambault.

6o. Droit d'entrer au concours de cette année les vaches canadiennes dont vous pouvez être le propriétaire.

7o. Droit à tous les renseignements que le secrétaire pourra et devra être en état de vous donner.

Les professeurs de la fabrication du fromage sont MM. Archambault, Painchaud et Saul Côté.

*Fromageries à la Baie St-Paul.*— Trois fromageries sont maintenant en bonne voie d'exploitation à la Baie St Paul. L'une d'elles, appartenant à M. Chs Martel, reçoit 2,100 livres de lait chaque jour. M. Martel a expédié l'autre jour trois mille livres de fromage fabriqué dans le mois de juin dernier.

### Bibliographie.

Débats du Conseil Législatif de la Province de Québec. Première session du sixième parlement de la Province de Québec, ouverte le 27 janvier et close le 18 mai 1887—publiés par C. E. Rouleau.

Tel est le titre d'un nouveau volume qui vient de paraître et que son auteur M. C. E. Rouleau, attaché à la rédaction du *Canadien*, vient de nous adresser. Nous le remercions bien sincèrement de cet envoi.

Les discussions qui se font au Conseil Législatif sont assurément assez importantes pour en nécessiter la publication dans un volume à part, et nous félicitons notre confrère d'en avoir tenté l'essai, aidé par le Gouvernement qui pour assurer à son auteur une partie des frais d'impression de ces débats, en a acheté un certain nombre de copies pour l'usage des membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Ce volume qui fait grand honneur aux MM. L. J. Demers et frère qui en sont les imprimeurs, mérite d'avoir sa place dans toutes les bibliothèques publiques et de tous ceux qui s'occupent de politique, et même d'agriculture. Pour notre part, nous y avons lu avec le plus grand intérêt les discours qui ont été provoqués à l'occasion du projet de loi pour diviser le département de l'agriculture et des travaux publics, ainsi qu'au sujet du projet de loi concernant l'établissement des stations ou fermes expérimentales. Ceux des Honorables Conseillers Législatifs qui ont pris part à ces discussions d'intérêts agricoles sont des agronomes de renom et des hommes pratiques en fait de culture, et leurs suggestions mises en pratique ne sauraient manquer de favoriser grandement le progrès agricole dans notre province, pour peu que les cultivateurs poussent eux-mêmes à la roue. Si nous voulons que l'agriculture occupe une première place à notre Assemblée Législative et au Conseil Législatif, les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut y joindre l'action; et cette action ne saurait être efficace sans le concours des cultivateurs vraiment désireux de mettre tout en œuvre pour contribuer au succès de notre agriculture, au lieu d'y mettre des entraves comme nous le faisons malheureusement que trop souvent. Les questions à résoudre pour amener parmi nous le véritable progrès agricole sont assez importantes pour que nous soyons sérieux à son sujet, et que nous sachions profiter des avantages que savent nous procurer nos gouvernants, sans essayer à en amoindrir les effets par une indifférence coupable.

On peut se procurer le premier volume paru des "Débats du Conseil Législatif de Québec," en s'adressant à M. C. E. Rouleau, au Bureau du *Canadien* à Québec.

### Succès étonnant

C'est le devoir de toute personne, qui s'est servi du *Boschee's German Syrup*, de faire connaître à ses amis ses qualités précieuses pour guérir la constipation, mauvais rhumes, enrouements, asthme Pneumonie, en un mot tous les maux de gorges etc. Personne ne l'emploiera sans en ressentir les bons effets. Trois doses guériraient n'importe quel cas, et nous considérons que c'est un devoir pour les pharmaciens de la recommander aux pauvres consommateurs, d'en essayer une bouteille. 80,000 doz. ont été vendus l'année dernière et personne s'en est plaint. Une médecine telle que le *German Syrup* ne peut pas être trop connue; demandez à vos pharmaciens ce qu'ils en pensent. Bouteilles pour l'essayer 10 cts. Bouteilles ordinaires 75 cents. Vendu par tous les pharmaciens aux Etats-Unis et au Canada.

### RECETTES

*Guérison de la diphtérie par l'emploi de poudre de soufre.*

Un journal dit que des malades atteints de diphtérie ont été guéris par l'emploi de poudre de soufre. Une cuillerée à bouche, dissoute dans un verre de vin, employée en gargarisme que

le malade avalait ensuite, voilà toute la médication. En dix minutes le malade était hors de danger. Quand il y avait occlusion du gosier rendant la gargarisation impossible, la poudre de soufre était insufflée dans la gorge à l'aide d'un tuyau de plume, ou bien on avait recours à l'inhalation de la vapeur produite en jetant une ou deux cuillerées de la poudre sur un charbon ardent.

Le soufre a la propriété de détruire en quelques minutes toute espèce de fungus sur les hommes, les animaux et les plantes.

La fumigation au soufre a souvent guéri des rhumes de cerveau ou de poitrine; elle est recommandée pour les cas d'asthme ou de consommation.

### Nettoyage des peintures non vernies

Au moyen d'une éponge fine humide, onlever la couche de poussière de la peinture, puis avec cette même éponge étendre une couche très fine du mélange suivant:

Alcool, une roquille; sucre candi en poudre fine; un blanc d'œuf. Le tout bien battu ensemble.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE.  
District de Kamouraska. }

No. 922.

MADAME EMERENCE PHAUCAS DIT RAYMOND, épouse de Vincent Phaucas dit Raymond, cultivateur, de Ste Rose du Dégelé et le dit Vincent Phaucas dit Raymond mis en cause pour assister et autoriser sa dite épouse,

Demandeur,

vs.

CLEMENT PHAUCAS DIT RAYMOND, cultivateur, ci-devant de Notre-Dame du Lac Témiscouata, maintenant absent de cette Province et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

PELLETIER & PERRAULT,

P. C. S.

Fraserville, 9 mars 1887.

21 juillet 1887.

## COLLEGE DE STE ANNE

COMTÉ DE KAMOURASKA.

### PROSPECTUS

DU

### Cours commercial et du cours classique.

Le Collège de Ste Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827 par M. C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St-Laurent et à un demi-mille de la gare de l'Inter-colonial. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites les plus pittoresques et les plus agréables qui se puissent rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

### EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui en professent une autre; mais dans le but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au Règlement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs Maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Ecoliers.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter les délassements du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste Anne de la Pocatière est très propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

#### INSTRUCTION.

Le cours d'étude se divise en deux sections: le Cours Classique et le Cours Commercial ou Anglais.

Le Cours Classique embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province.

Le Cours Commercial comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la tenue des livres (en partie simple et en partie double).... Droit commercial, Correspondance Commerciale, Echange, Banquière, Commission, etc., etc.

Après le Cours Commercial les Elèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le Cours Classique.

Le Cours Classique et le Cours Commercial marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le Cours Classique, ne sont admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; l'étude préalable de l'Anglais n'est pas strictement exigé.

#### OBSERVATIONS.

Les quarts pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun exercice du Collège sans permission.

Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des moyens puissants d'émulation. Dans le Cours Classique, il y a la Société "St-Thomas d'Aquin," et la société "St-Louis de Gonzague" dans le Cours Commercial. Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

#### CONDITIONS.

Le prix de la pension pour les dix mois de l'année scolaire est:

Pensionnaires.....	\$100
½ Pensionnaires.....	40
Externes.....	20

PAYABLE D'AVANCE et en trois termes: le premier à la rentrée, le second au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

On ne déduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, non plus que sur le dernier à l'égard de ceux qui sortent avant la fin de l'année. Dans le cours de l'année il n'y a déduction que pour une absence d'un mois ou deux mois.

Abonnement à la Bibliothèque..... 15 cts par mois.

Infirmerie dans le Collège (en sus de la pension) 15 cts par jour.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs, ou par l'Institution à des prix modérés et payés d'avance.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir, outre les habits, sont: une valise, ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge; des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des trais d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des brosse à souliers.

Pour le réfectoire: des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère, une tasse ou un verre à boire.

Si les parents le veulent, ils trouveront au Collège:

Un lit et sa fourniture.....	\$5 par année.
Garniture de lit seule.....	\$2 " "

#### SONT PAYÉS A PART.

Pianos, usage de l'instrument.....	\$ 5 par année.
Pianos, leçons.....	10 " "
Violon ou autre instrument, leçons.....	5 " "
Dessin académique, leçons.....	1 " "
Télégraphie.....	10 " "

#### COSTUME.

Le costume des élèves est le capot et la casquette de drap bleu avec nervures blanches et ceinture de laine verte. Ceux de première année peuvent obtenir la permission d'user les habits qu'ils portaient avant d'entrer au Collège.

Collège de Ste-Anne de la Pocatière, juillet 1887.

### Maison meublée à louer

Le soussigné informe qu'il louera pour la saison d'été, et plus longtemps si on le désire, une maison meublée, située à Ste Anne de la Pocatière, dans le voisinage de la Station de l'Intercolonial, sur le bord de la rivière et à quelques arpents de l'Eglise. Un magnifique piano sera aussi à la disposition du locataire, de même qu'une voiture pour prendre les bains au fleuve, si on le désire. Cette maison est bien située pour les étrangers qui voudraient y passer quelques mois de villégiature. Conditions avantageuses.

S'adresser à

CHARLES BEAULIEU, Cultivateur  
à Ste Anne de la Pocatière.

30 juin 1887.

### Ferme St-Gabriel

## J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

BETAIL A VENDRE,

JERSEY-CANADIEN.

DEUX TAUREAUX JERSEY,

pur-sang, cinq ans, très beaux reproducteurs.

TAUREAUX ET GENISSES DE L'AN DERNIER.

VEAUX DU PRINTEMPS,

TAUREAUX ET GENISSES.

### Cochons Yorkchires.

S'adresser à

J. ISRAEL TARTE,

Ou N. TARTE,

Québec,  
Rivière-au-Pin, P. Q.

23 juin 1887.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'été---1887

Le et après lundi, 14 juin 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit:

Pour Lévis.....	24.13
Pour Halifax et St-Jean.....	10.37
Pour Lévis.....	11.03
Pour Lévis.....	17.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	17.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	21.35

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. Bk., 9 juin 1887.